

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2018

Le 26 janvier deux mille dix-huit à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Montmartin-sur-Mer, dûment convoqués par lettre individuelle en date du 18 janvier deux mille dix-huit se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Norbert GUILBERT, maire de Montmartin sur Mer.

Présents : Norbert GUILBERT, Michel PERAULT, Isabelle BOURDIN, Yves BURNOUF (pouvoir à Norbert GUILBERT-arrivé à 19h12), Brigitte LECORDIER (pouvoir à Michel PERAULT) , Sophie PAYSANT, Annie NEE, Serge PENEL, Germain LE CALVEZ, Olivier BECK, Victor BRIAND, Florence CARIOT, Aurélie FAUTRAT (pouvoir à Isabelle BOURDIN – départ à 19h55), Stéphane BRANDY, Christine HENDERYCKSEN.

Demande de rajout à l'ordre du jour :

Devis pour réfection de route rue du Clos d'Auguet  
Accord du conseil à l'unanimité.

Monsieur Michel PERAULT remplit les fonctions de secrétaire de séance

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de remerciement des parents de Mr Olivier DOUSSOT, il informe les membres du conseil qu'une remise de gerbe aura lieu lundi 29 janvier à 12h15 au cimetière pour tous ceux qui le souhaitent.

### Devis réfection rue du Clos d'Auguet

Monsieur le Maire présente indique au conseil la nécessité de recourir à des travaux de voirie en urgence rue du Clos d'Auguet, dues aux fortes intempéries. Un revêtement bi-couche est envisagé, le complément d'aménagement de cette rue aura lieu après les derniers raccordements des parcelles constructibles et du projet réseau eaux usées en gravitaire. Il présente différents devis, sachant que l'entreprise EUROVIA est prête à intervenir dans les 15 prochains jours.

Devis entreprise LEHODEY : 3 830.00 € HT soit 4 596.00 € TTC

Devis entreprise EUROVIA : 2 898.00 € HT soit 3 477.60 € TTC

Devis entreprise SEHIER : 4 696.00 € HT soit 5 635.20 € TTC

Accord du conseil à l'unanimité pour le devis de l'entreprise EUROVIA, entreprise la moins-disante, et pouvoir à Mr le Maire afin de signer tous les documents.

Délibération n°2018/26/01-01

### Admission en non-valeur

Suite à des actions en recouvrement non abouties, il est nécessaire de prononcer à l'effacement de dettes sur le budget suivant :

Budget Assainissement :

Admission en non-valeur pour 362.59 €

Budget Commune :

Admission en non-valeur pour 11.56 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, l'admission en non-valeur de ces montants.

Délibération n°2018/26/01-02

### Prise en charge dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Accord du conseil municipal à l'unanimité, pour la prise en charge des dépenses d'investissement 2018 à hauteur de 25 % avant le vote du budget primitif

Budget Commune = 498 203.38 €

Budget Camping = 10 412.26 €

Budget Assainissement = 11 654.01 €

Accord du conseil municipal à l'unanimité

Délibération n°2018/26/01-03

Arrivée de Monsieur Yves BURNOUF, adjoint aux travaux, à 19h12

### Subvention dotation d'équipement des territoires ruraux « DETR » 2018 –dépôt du dossier

Monsieur le maire présente au conseil le programme de travaux d'investissement pour l'année 2018 retenus pour une inscription au titre de la DETR 2018 :

- Travaux éclairage public rues du Rocher, de la Fontaine Saint-Martin, des Queminets et du Mesnil pour un montant de devis total de 135 637.00 €HT et aménagement des abords de l'église pour les personnes à mobilité réduite (travaux inscrits dans l'agenda d'accessibilité programmé « AD'AP des ERP) pour un montant de devis de 9 518.00 € HT

Monsieur le Maire indique que des devis d'éclairage public par l'entreprise CEGELEC pour la route de Hyenville ont été effectués mais compte tenu du projet et du coût important, ce dossier sera vu lors d'une prochaine commission des travaux.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte le principe de l'opération : travaux d'éclairage public et mise en accessibilité des abords de l'église, il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

Le conseil autorise Mr le Maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la préfecture ou de la sous-préfecture, il adopte le principe des opérations décrites ci-dessus, au vu du budget prévisionnel et du plan de financement.

Délibération n°2018/26/01-04

### **Convention communauté Coutances Mer et Bocage –service urbanisme**

La dissolution du Syndicat Mixte du Pays de Coutances au 31 décembre 2017 nécessite une nouvelle organisation pour garantir la continuité du service « urbanisme(ADS » mis en œuvre par le syndicat.

L'ensemble du personnel du syndicat et notamment le service précité devient communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, il convient donc de régulariser les nouvelles conventions entre Coutances Mer et Bocage et les communes qui la sollicitent pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention ci-jointe entre Coutances mer et bocage et la commune concernant la prestation de service ADS pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme au profit de la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n°2018/26/01-05

### **Convention mise à disposition bâtiments communaux et personnel communauté Coutances Mer et Bocage**

Afin de pouvoir récupérer financièrement auprès de Coutances Mer et Bocage les dépenses, travaux et mise à disposition de personnel communal de l'année 2017, des conventions de mises à dispositions pour les bâtiments et le personnel communal ont été signées avec Coutances Mer et Bocage en fin d'année 2017. Ces conventions vont permettre à la commune de récupérer les charges financières dues par Coutances Mer et Bocage suite au transfert de compétence.

### **Appels d'offres projet commerces**

Compte rendu de la réunion d'ouverture des plis du lundi 22 janvier 2018 pour l'appel d'offres du projet commerces, seul le lot n°6 (placo-isolation) s'est révélé infructueux

### **Délégation de service public Camping les gravelets**

Compte rendu de la réunion d'ouverture des plis du vendredi 11 janvier 2018 pour l'appel d'offres de la délégation de service public : Infructueux

Relance de la publicité (fin de la publicité 19/02/18 = 12h30, ouverture des plis envisagés l'après-midi), la convention de délégation de service public d'une durée de 6 années prendra effet à compter du 01/06/2018 :

Accord du conseil municipal pour cette nouvelle date

Délibération n°2018/26/01-06

### **Bilan budget CCAS 2017**

Madame Annie NEE, adjointe aux affaires sociales, présente le bilan du CCAS pour l'année 2017. Elle informe les membres du conseil municipal :

- De la mise en place des présences vertes pour des administrés de la Commune
- Du nombre de bénéficiaires de la banque alimentaire
- Des aides d'urgence ou aides financières mises en place au cours de l'année
- Du nombre de bénéficiaires du portage des repas

### **Tarifs camping les gravelets : détermination période tarifaire- tarifs nuitées et tarif garage mort**

Les tarifs 2018 pour le Camping les gravelets ont été délibérés lors de la séance du 13 novembre 2017 mais la détermination des périodes d'ouverture n'a pas été effectuée de même que le tarif à appliquer pour une nuitée.

Après en avoir délibéré, il est décidé :

Période tarifaire :

- Basse saison : du 01 avril au 06 avril 2018 et du 15 septembre au 31 octobre 2018
- Moyenne saison : du 07 avril au 06 juillet 2018 et du 04 au 14 septembre 2018
- Haute saison : du 07 juillet au 03 septembre 2018

Accord avec 14 votes pour et 1 abstention

Tarifs nuitées :

- Basse saison : 45 € la nuitée
- Moyenne saison : 50 € la nuitée
- Haute saison : 55 € la nuitée

Accord à l'unanimité, avec 15 votes pour

Tarifs garages morts :

- 4.00 € la journée du 01 avril au 30 juin et du 01 septembre au 31 octobre
- 7.00 € la journée du 01<sup>er</sup> juillet au 31 août

Accord à l'unanimité, avec 15 votes pour

Délibération n°2018/26/01-07

**Organisation soirée « Johnny Rock » : tarifs, régie**

Dans le cadre de l'organisation de la soirée prévue le 21 avril 2018 à l'espace culturel, il est décidé à l'unanimité, le tarif d'entrée pour la soirée à 5.00 €.

Sont nommés comme régisseur pour cette soirée :

- Madame Florence CARIOT
- Monsieur Serge PENEL
- Monsieur Victor BRIAND

Délibération n°2018/26/01-08

**Affaires diverses**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal des différentes cartes de vœux reçues des associations, des élus, des Conseillers départementaux, des Conseillers régionaux, de différentes collectivités, de Monsieur le Député et de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

L'ordre du jour est épuisé à 20h12 mn

Vu pour être affiché le 30 janvier 2018,,  
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire, Norbert GUILBERT

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.